

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 6 février 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 27 janvier 2015

N° 2015-14

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

CREATION D'UN POSTE DE
DIRECTEUR DES RESSOURCES
HUMAINES

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CRESPIY), Mme ROUCHON (par proc. à M. ROULE à partir du N° 2015-11), M. NOUELLE, M. PROST, M. DIALLO (par proc. à M. TAKI), Mme BREMOND, M. JOUBERT (par proc. à M. PROST), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à Mme CARRET), M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. CHAVANE), Mme HAMZAOUI (par proc. à M. TOLLET jusqu'au N° 2015-06 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

Était absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : M. LE DEPUTE-MAIRE

La fonction RH est au cœur d'enjeux majeurs pour la Ville tant sur le plan financier, dans un contexte budgétaire contraint, que sur la qualité du service de proximité rendu aux usagers, tout en s'inscrivant dans le cadre de la construction de la Métropole de Lyon.

Aussi, la Ville de Caluire et Cuire souhaite poursuivre et impulser une politique dynamique et audacieuse d'optimisation des ressources humaines, dont la masse salariale est significative dans son budget. Par conséquent, il est proposé de créer un poste de Directeur des Ressources Humaines, rattaché à la Direction Générale, qui se verra attribuer les fonctions suivantes :

- participer à l'élaboration et mettre en œuvre la politique de gestion des ressources humaines,
- trouver de nouvelles marges de manœuvre dans l'organisation et le fonctionnement des services tout en veillant aux conditions de travail,
- assister et conseiller les services,
- animer et manager les 2 pôles de la DRH,
- piloter la masse salariale et le budget du service,
- gérer les emplois et développer les compétences,
- animer le dialogue social et les instances du personnel.

Conformément à l'article 3-3 2° de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les collectivités ont la possibilité de recruter des agents contractuels afin de pourvoir des emplois permanents du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient.

Le poste sera pourvu par une personne ayant un diplôme homologué au minimum au niveau II et justifiant d'une expérience confirmée dans le domaine des Ressources Humaines et du Management.

Considérant que la Ville a étudié les candidatures d'agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale et qu'il n'a pas été possible de recruter un agent titulaire. Ce poste est susceptible d'être pourvu par un agent non titulaire rémunéré par référence à l'indice brut 801 du barème des traitements de la Fonction Publique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à la majorité, par 38 voix pour et 5 contre,

- AUTORISE

la création de ce poste dans les conditions ci-dessus mentionnées,

- DIT

que la dépense correspondante sera prélevée sur les crédits ouverts au chapitre 012 du budget de l'année en cours dans la nature et fonction correspondant au service concerné.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 6 février 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET